

Aérodrome de Lyon-Corbas

Avis d'enquête publique portant sur le projet de Plan d'exposition au bruit (PEB) Direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est Préfecture du Rhône

Le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lyon-Corbas est soumis aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L123-3 du code de l'environnement, sur le territoire des communes de Corbas, Chaponnay et Marennes

L'enquête aura lieu **du lundi 4 novembre au vendredi 6 décembre 2013 inclus**

Le siège de l'enquête est à la Mairie de Corbas-Centre technique Henri Arnaud, 50 Route de St-Priest 69960 Corbas.

Le dossier pourra y être consulté du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations par écrit dans le registre prévu à cet effet.

Pendant la période de l'enquête, le public pourra également consulter un dossier et consigner par écrit ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux et aux jours et heures suivants :

- en mairie de Chaponnay : du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h30, le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, le samedi de 9h30 à 12h00
- en mairie de Marennes : les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30 , le mardi de 13h30 à 18h30, le vendredi de 13h30 à 17h30

Permanences de M. Henri CALDAIROU, commissaire enquêteur :

- en mairie de Chaponnay : le vendredi 15 novembre 2013, de 9h30 à 12h
- en mairie de Corbas (centre technique Henri Arnaud 50 route de St-Priest): le lundi 4 novembre 2013, de 9h à 12h et le vendredi 6 décembre 2013, de 9h à 12h
- mairie de Marennes : le vendredi 22 novembre 2013, de 14h à 17h
- aérodrome de Corbas (dans les locaux de l'aéroclub de Villeurbanne-Corbas 450 A rue Clément Ader 69960 Corbas) : le samedi 23 novembre 2013, de 9h à 12h

Les observations du public pourront par ailleurs être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, durant l'enquête, à l'adresse du siège de l'enquête: Mairie de Corbas (centre technique Henri Arnaud, 50, route de Saint-Priest à Corbas).

Cet avis sera affiché quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci dans les mairies concernées , sur les lieux habituels d'affichage des communes et à l'aérodrome de Lyon Corbas.

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
par délégation
La Secrétaire générale
Isabelle DAVID

